



# Baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Animation des Territoires (SAPAT)

En apprentissage, diplôme niveau 4



## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le BAC Pro SAPAT offre une formation en 3 ans après une 3ème, ou en 2 ans après une classe de seconde ou un CAPa SAPVER. Il s'adresse à des jeunes intéressés par l'accompagnement, les soins et les services à la personne (enfants, personnes âgées, handicapées, malades, en situation précaire) mais aussi plus largement par les services aux populations (animation, accueil, tourisme, prévention en santé et social).



## OBJECTIFS

Le Bac Pro Services aux personnes et aux territoires (SAPAT) vise à former des professionnels capables de répondre aux besoins des personnes dans différents contextes (domicile, établissements spécialisés, collectivités locales, etc.) et de contribuer au développement des territoires ruraux. Les principaux objectifs de cette formation sont :

- Accompagner des personnes
- Accueillir du public
- Adapter sa communication
- Concevoir et mettre en œuvre des activités de service
- Analyser les besoins de la personne
- Caractériser le cadre réglementaire
- Etablir une relation avec le client ou usager
- Organiser et évaluer son travail
- Travailler en autonomie
- Animer la vie locale



## DURÉE

Formation sur 3 ans (2 ans pour les titulaires du CAPa SAPVER)

**En centre de formation :** 55 à 56 semaines sur trois ans (1945 heures), 37 semaines pour les titulaires du CAPa SAPVER (1350 heures)

**En entreprise :** 82 à 83 semaines sur les trois ans (2876 heures, congés inclus), 53 à 54 semaines pour les titulaires d'un CAPa SAPVER (1864 heures)



## PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

**Poursuites d'études :** Le baccalauréat professionnel SAPAT permet la poursuite d'études courtes : diplômes d'état d'aide-soignant (DEAS) et d'auxiliaire de puériculture (DEAP), des brevets de techniciens supérieurs concernant les secteurs « sanitaire et social », de l'animation, de la jeunesse et des sports... Les titulaires de ce baccalauréat peuvent également s'orienter vers le brevet de technicien supérieur (BTS) Economie sociale et familiale ; tourisme ; ou vers le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « développement, animation des territoires ruraux (DATR) ». L'orientation est également possible vers un institut de formation en soins infirmiers (ISFI).

**Passerelles :** des passerelles sont envisageables avec les diplômes d'état DEAS ou DEAP, ou le brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et des sports (BPJEPS).

### Emplois :

- Assistant de vie aux familles
- Auxiliaire de vie sociale (AVS)
- Aide à domicile
- Agent de crèche ou assistante maternelle (après formation complémentaire)
- Agent de service hospitalier (ASH)
- Animateur socio-culturel
- Animateur en milieu rural
- Agent de développement local
- Chargé de mission en développement rural

## PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes à partir de 16 à 29 ans après une 3ème, il est toutefois possible d'être apprenti à 15 ans si l'âge est atteint entre la rentrée scolaire et le 31 décembre de l'année civile.

Sans limite d'âge pour les travailleurs reconnus handicapés.

Effectif : 8 à 18 participants

## PRÉREQUIS

- Avoir 15 ans avant le 31 décembre de l'année civile après une classe de 3ème ou 16 ans révolus
- Avoir moins de 29 ans (sauf pour les travailleurs reconnus handicapés)
- Être à jour des vaccins obligatoires
- Avoir un Maître d'apprentissage (statut scolaire également possible, se renseigner)

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Entretien de positionnement et vérification des prérequis

Début de la formation : **Septembre**

Personne en situation de handicap: prendre contact avec notre référente handicap **Cindy BLATEYRON** (03 84 73 06 66) pour une étude personnalisée (faisabilité et compensations envisageables).



## TARIFS

En contrat d'apprentissage : **prise en charge à 100% de la formation** (hors hébergement et restauration).

Possibilité de pension complète ou demi-pension, **prise en charge par les OPCO d'une partie de ces frais.**



## CONTENU DE LA FORMATION

Formation répartie en 12 modules :

### Modules d'enseignement général 950h

**MG1** : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

**MG2** : Débattre à l'ère de la mondialisation

**MG3** : Développer son identité culturelle

**MG4** : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

### Modules d'enseignement professionnel 1000h

**MP5** : Les activités au service du lien social dans leur contexte territorial

**MP6** : Organisation de ses interventions auprès de la personne et sur le territoire

**MP7** : Accompagnement personnalisé dans les actes essentiels de la vie quotidienne

**MP8** : Accompagnement de la personne au sein de son espace de vie

**MP9** : Dynamisation d'un lieu de vie locale

**MP10** : Mise en œuvre d'actions vectrices de lien social ou de cohésion territoriale

**MP11** : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

**MAP** : Module d'Adaptation Professionnel (MAP)



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Modalités de la formation :

- Présentiel, magistrale et active (de découverte)
- Expérientiel (période en milieu professionnel)

Moyens pédagogiques :

- Salle de formation équipée
- Plateaux techniques adaptés : salle de puériculture, salle de maintien de l'autonomie, cuisine pédagogique, salle informatique

Méthodes d'apprentissage :

- Apports théoriques en salle, autoformation accompagnée
- Mises en situations pratiques en plateau technique

Équipe pédagogique :

- Formateurs professionnels du métier et formés à la pédagogie d'alternance
- Responsable de formation
- Direction de centre
- Référent administratif
- Référent mobilité
- Référent handicap



## MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION

**Session d'examen** : Contrôle en Cours de Formation (CCF) à partir de l'année de première et épreuve terminale en juin de la classe de terminale

Epreuves terminales :

**E2** : Épreuve écrite Français Histoire et Géographie, 4h

**E5** : Épreuve écrite Économie sociale et familiale, 2h

**E6** : Épreuve écrite Science économique, sociale et de gestion, 2h

Période en entreprise :

- Si vous faites votre apprentissage dans un Etablissement du champ de de l'enfance ou de l'animation du territoire, vous devrez justifier d'un stage de 2 semaines en accompagnement de personnes âgées ou handicapées

- Si vous faites votre apprentissage dans un Etablissement du champ de accompagnement de personnes âgées ou handicapées, vous devrez justifier d'un stage de 2 semaines en animation du territoire ou en accompagnement de l'enfance

La formation est évaluée uniquement par le Contrôle en Cours de Formation (CCF) et épreuves terminales partielles. Il n'est pas possible de valider des blocs de compétences indépendants.

# Erasmus+

Enrichit les vies, ouvre les esprits.

Depuis 2017, la MFR de Salins-les-Bains est engagée dans la promotion de la mobilité professionnelle des jeunes grâce au programme ERASMUS+. Notre projet a pour objectif de permettre à chaque apprenant de la MFR de vivre une expérience de mobilité européenne enrichissante durant son cursus.

Statistiques session 2024 :

**Nombre d'apprentis sur la filière :**

3

**Taux et nombre de présentation à l'examen :**

100%

**Taux de réussite :**

100%

**Taux d'insertion globale :**

100%<sup>(1)</sup>

**Taux d'insertion dans le métier :**

100%<sup>(1)</sup>

**Taux de satisfaction :**

100%<sup>(2)</sup>

(1) Enquête de mai 2025 auprès des apprentis sortis de formation de la session 2024

(2) Enquête de mai 2025 auprès des apprentis de la filière présents en 2024

Résultats consultables sur le site "inserjeunes" : [www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion](http://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion)

Responsable de la formation :  
**Valérie GALLAND**

## PLUS D'INFORMATIONS

Sur notre site internet :  
**[www.mfr-salins.fr](http://www.mfr-salins.fr)**

Sur les réseaux sociaux :  
**[www.facebook.com/mfrsalins](https://www.facebook.com/mfrsalins)**  
**[www.instagram.com/mfr.salins/](https://www.instagram.com/mfr.salins/)**

Par téléphone en vue d'un RDV :  
**03 84 73 06 66**

Par mail :  
**[mfr.salins@mfr.asso.fr](mailto:mfr.salins@mfr.asso.fr)**

Fiche générale des équivalences entre les diplômes du ministère chargé de l'agriculture et des autres ministères certificateurs : <https://urlr.me/N2YjR>